

PIECES A FOURNIR POUR L'INSTRUCTION D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE LOGEMENT

DOCUMENTS REGLEMENTAIRES PREALABLES A TOUT ENREGISTREMENT :

Pièce d'identité ou carte de séjour ou passeport avec tampon OFII
Copie du dernier avis d'imposition ou non-imposition année N-2

	VOTRE SITUATION	PIECES A FOURNIR
SITUATION FAMILIALE	Si enfants mineurs	Copie du livret de famille
	Mariés	Copie du livret de famille
	Veuf(ve)	Acte de décès ou copie du livret de famille
	PACS	Copie de l'attestation d'enregistrement du PACS
	Enfant à naître	Certificat de grossesse
	Divorcé (e)ou séparé (e)	Copie de l'extrait de jugement (si non inscrit sur le livret de famille), de l'ordonnance de non-conciliation ou lettre de l'avocat sur la procédure de séparation en cours

JUSTIFICATIF DE RESSOURCES	Pour chaque salarié du foyer	Copie des 3 derniers bulletins de salaires, ainsi que la copie du contrat de travail avec salaire net mensuel
	Retraité - Pensionné	Copie de la (ou des) dernière notification annuelle des différentes caisses de retraites
	Prestations sociales et familiales (RSA, AAH, AF...)	Copie de la dernière notification de la CAF
	Demandeur d'emploi	Copie de la notification de Pôle Emploi précisant la durée et le montant de l'indemnisation + justificatif du dernier paiement
	Etudiant boursier	Copie de l'avis d'attribution de bourse
	Pension alimentaire	Copie de l'extrait de jugement

JUSTIFICATIF DE DOMICILE	Propriétaire	Attestation de l'organisme prêteur certifiant le remboursement du ou des prêts immobiliers
	Locataire	Attestation de loyers à jour
	Hébergé	Attestation de la personne qui héberge avec copie de sa carte d'identité

Un cautionnement vous sera demandé si vos ressources sont insuffisantes et non régulières.

Depuis le 25 mars 2009 (loi n°2009-323 du 25 mars 2009 dite "loi MOLLE"), aucun garant physique n'est demandé pour un logement, à l'exception d'un logement loué à un étudiant non- boursier. Seuls les garants moraux sont demandés tel que la garantie LOCA-PASS

Le tableau ci-dessous vous permet de connaître le type de garantie en rapport avec votre situation.

Vous percevez le RSA ou des allocations chômage versées par Pôle emploi	Prenez contact avec l'assistante sociale de votre secteur afin d'instruire une demande auprès de l'ADAL. Cette démarche est à entreprendre dès le dépôt de la demande
Vous travaillez en interim, vous bénéficiez d'un CDI à temps partiel ou d'un CDD, vous êtes en période d'essai, vous êtes âgés de moins de 30 ans, indemnisé par pôle emploi ou en formation professionnelle	Une garantie LOCA-PASS pourra être exigée à l'attribution
Vous êtes étudiant non boursier	Un cautionnaire physique vous sera demandé, vous pouvez retirer un formulaire d'engagement de caution solidaire auprès de nos services.

SAIEMB Logement

1 place de l'Europe - CS 22075
25 051 BESANCON Cedex
Tel : 03.81.41.41.00 Fax : 03.81.41.05.50
www.saiemb-logement.fr

